



Paris, le 28 mai 2019

## **TERREÏS conclut la cession d'un portefeuille immobilier pour un prix de 1,7 milliard d'euros**

TERREÏS annonce aujourd'hui la réalisation effective de la cession d'un portefeuille de 28 actifs immobiliers pour un prix de 1,7 milliard d'euros (hors droits) à des entités contrôlées ou gérées par Swiss Life Asset Managers (la « Cession »), comme annoncé le 12 février 2019.

Dans la perspective de l'OPRA et pour les besoins de cette dernière, dans l'attente de la publication de l'actif net réévalué triple net EPRA au 30 juin 2019 qui interviendra au cours de l'OPRA, TERREÏS estime que cet actif net réévalué triple net EPRA au 30 juin 2019 devrait se situer entre 32 euros et 33 euros par action. En conséquence, le prix de l'OPRA (34,62 €) fait ressortir une prime d'au moins 5 %.

### *Prochaines étapes*

Pour rappel, lors de l'assemblée générale annuelle tenue le 6 mai 2019, les actionnaires de TERREÏS ont approuvé à l'unanimité les résolutions visant à permettre la mise en œuvre de l'offre publique de rachat d'actions (l'« OPRA ») permettant ainsi aux **actionnaires minoritaires de TERREÏS de percevoir 60 euros par action ordinaire** (distributions de dividendes pour 25,38 euros et prix de l'OPRA pour 34,62 euros) à la suite de la Cession.

Le versement des distributions et le règlement-livraison de l'OPRA sont prévus le 25 juillet 2019.

En fonction du résultat de l'OPRA, OVALTO déposera un projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire au même prix que celui de l'OPRA.

**Contact** : Fabrice PAGET-DOMET, Directeur Général - Tél : 01 82 00 95 23

**A propos de TERREÏS** ([www.terreis.fr](http://www.terreis.fr)) ISIN : FR0010407049 – Code Mnémonique : TER

TERREÏS est une société foncière dont le patrimoine est constitué de bureaux et de murs de commerces situés pour l'essentiel à Paris QCA. TERREÏS est cotée sur le marché réglementé NYSE Euronext à Paris depuis décembre 2006 et a intégré le compartiment B en janvier 2012. Elle a opté pour le régime des sociétés d'investissement immobilier cotées (régime « SIIC ») à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.